



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : LP /CB

COMITES DE VILLAGE 2023

CHAMONIX CENTRE - LES MOUSSOUX – LES PECLES

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2023

Présents :

- Aurore TERMOZ – 1^{re} Adjointe – Service aux personnes et Finance
- Michèle RABBIOSI – 6^{ème} Adjointe – Vie quotidienne et Protocole
- Patrick DEVOUASSOUX – 8^{ème} Adjoint – Travaux
- Elisabeth ALVARINAS – 9^{ème} Adjointe – Aînés
- Elisabeth CHAYS – Conseillère déléguée – Administration générale
- Marie-Noëlle FLEURY – Conseillère déléguée – Sport, Économie circulaire, Déchet
- Juliette MARTINEZ – Conseillère déléguée – Culture et Animation
- Philippe CHARLOT-FLORENTIN – Conseiller municipal – Transport et Mobilité
- Yvonick PLAUD – Conseiller municipal
- Hervé VILLARD – Conseiller municipal – Transition écologique et énergétique

Services:

- Julien TOURRAL – Cabinet du Maire
- Loïc PLUSQUELLEC – Directeur des infrastructures et des services techniques
- Patrice VAGNET – Directeur adjoint des infrastructures et des services techniques
- Michel LONGUET - Communication
- Intervenant extérieur – CHAMONIX MOBILITÉ

Excusés :

- Éric FOURNIER – Le Maire
- Jonathan CHIHI – RAVANEL – 2^{ème} Adjoint – Relation Administrative et Participation citoyenne
- Charlotte DEMARCHI – 3^{ème} Adjointe– Logement
- Karine MIEUSSET – 4^{ème} Adjointe – Ressources humaines et Tourisme
- Bernard OLLIER – 5^{ème} Adjoint – Aménagement, Environnement, Énergie renouvelable
- Claude JACOT – 7^{ème} Adjoint – Sécurité et Montagne
- Elodie BAVUZ – Conseillère déléguée – Suivi investissement
- Laurent COLLIGNON – Conseiller délégué – Forêt, Agriculture, Moyenne montagne
- Jean-Michel COUVERT – Conseiller délégué – Urbanisme
- Léa DEVOUASSOUX – Conseillère déléguée – Communication
- Aurélie BEAUFOUR – Conseillère municipale – Sport
- Pierre CARRIER – Conseiller municipal



Patrick DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

PROJETS POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

- Amélioration des transports publics
- Centenaire des Jeux Olympiques de 1924
- Logements
- Fibre optique

COMMUNICATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Réunions publiques :
Pôle d'excellence des sports de montagnes
Centre de tri postal
OAP des Saubérands
- Enquêtes publiques :
Cimetière d'Argentière
Révision du PLU
Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPi)
- Élections Européennes le 9 Juin 2024

Plus d'informations vous seront données dans vos boîtes aux lettres

RÉALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2023

- Aménagement de la Maison pour tous
- Aménagement du Musée Alpin
- Aménagement de la Place du Mont Blanc
- Piétonisation Rue Whymper/Avenue Michel Croz
- Sécurisation de l'Impasse du Montenvers

RÉALISATIONS A PARTIR DE 2024

- Aménagement du tour du lac de la plage
- Aménagements extérieurs de la piscine
- Piétonisation de l'Avenue de l'Aiguille du Midi
- Acquisition de bâtiments rue du Lyret et Chemin des Saubérands
- Isolation de l'école maternelle de Chamonix Centre

Débat : questions / réponses

SÉCURITÉ

Problèmes récurrents Route des Pècles (vitesse excessive, pas de possibilité de se croiser, haies encombrantes, stationnement et circulation de bus devant l'EMHM). Est-il envisagé de mettre la rue en sens unique l'hiver ?

Toutes les années, la Mairie engage une campagne pour information aux riverains pour la taille des haies. La mise en place d'un sens unique doit prendre en considération la sécurité et les contraintes des riverains. C'est une réflexion qui doit être prise en commun avec les riverains car c'est un axe sans traversière donc qui engendrerait une boucle complète.

Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » est un réel problème dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules ? Quelle est la réglementation ?

Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la Mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan. Au parking du Centre-Ville, la Mairie est en cours de rachat d'un terrain pour créer une plateforme camping-car.

Que fait-on pour les SDF à Chamonix ?

Pour toute personne en difficulté, il faut appeler le 115. Un foyer existe à Chamonix sous le presbytère, pour cela il faut prendre contact avec le service CCAS de la Mairie qui se chargera d'un accompagnement personnalisé.

AMÉNAGEMENT PUBLIC ET ENTRETIEN

Est-il prévu d'installer d'autres arceaux à vélo et abris ?

En effet, la Mairie va installer d'autres arceaux à vélo et quelques abris sur différents endroits recensés par les services techniques pour leur fréquentation. Derrière le Temple, Avenue Michel Croz (au centre de l'avenue), Pointz Isabelle en sachant que la place du Poilu va être réaménagée (une seule voie d'accès, agrandissement de l'espace vert).

Que pouvez-vous nous dire sur le projet d'aménagement de la patinoire, la salle d'escalade de l'ENSA et l'anneau de vitesse ?

C'est un projet structurant et très coûteux. Il est toujours à l'étude. L'objectif de la Mairie est d'intégrer un complexe comprenant la patinoire, la salle d'escalade, l'anneau de vitesse (toujours en libre accès) et un gymnase (ou attendant). La Mairie veut des aménagements de qualité et de durabilité. De plus sous le futur pôle multi sports il est envisagé un parking souterrain de 300 places financé par la commune.

Que pouvez-vous nous dire sur l'aménagement du parking du centre-ville ?	Le projet de réaménagement du Parking du Centre-Ville a commencé. Avec 150 places de plus créées au printemps 2022. L'éclairage sous le tunnel a été changé et des bornes pour les voitures électriques ont été installées. Il ne faut pas oublier que la commune doit prendre en compte les contraintes d'inondation et d'avalanche. Les travaux vont se poursuivre pour la création de places aménagées pour les camping-cars.
Les places de stationnement en zone bleue ne sont jamais verbalisées. Y a-t-il une politique de favoritisme pour la verbalisation ?	La politique de la Mairie est la même toute l'année en matière de verbalisation. Il n'y a pas de favoritisme. Tous les véhicules en infraction sont verbalisés, mais on ne peut pas mettre un fonctionnaire de la police municipale derrière chaque propriétaire de véhicule.
A quand un site de covoiturage à Chamonix ?	La mise en place d'un site de covoiturage est prévue courant 2024. Il existe déjà des plateformes de covoiturage ATM et KLAXIT.
DIVERS	
Quelle action a engagé la Mairie contre l'augmentation des locations de vacances style Airbnb ?	La Mairie a signé une convention avec Airbnb pour pouvoir avoir accès à leurs données. C'est un outil limité mais qui permet de cibler ceux qui en font le commerce. Quand nous auront récolté toutes les données nécessaires, nous pourrons mieux agir.
Comment est gérée la Tournette (Maison des Artistes) ?	Actuellement la gestion est prise en charge par une partie par la SEM (actionnaire privé) et des actionnaires publics du droit privé. Pour diversifier les recettes plusieurs offres sont faites (le bar, spectacle avec billetterie, résidence artistique, lieu privatisé pour des événements).
QUESTIONS PARTICIPATION CITOYENNE	
Comment empêcher les camions, voire parfois les bus de touristes d'emprunter la Mollard, la Roumna alors qu'il y a un panneau interdit aux plus de 3,5T ?	
Il y a un énorme trou en haut de la rue Helbronner d'environ 10cm de profondeur, dangereux.	
Gare routière : jalonnement (panneaux signalétiques), identification c'est à dire panneau « Gare routière » devant les arrêts, plus d'abris, offre tourisme site, arrêt de bus sans titre Chamonix Sud Gare routière.	
Merci de voir 3 lampadaires qui ne fonctionnent plus dans la montée de la Croix des Moussoux + trous en formation virage montée Croix des Moussoux.	

Il est 22H00, clôture de la séance.

Conseiller de Secteur
Patrick DEVOUASSOUX,

